

Laurence
Guillermou

chargée de
communication

T : 01 43 57 16 16

M : 06 82 81 40 82

108/110, avenue
Ledru-Rollin

75544 Paris Cedex 11

Plan Mercredi : la fracture sociale s'accroît, la facture des familles s'alourdit

Le 20 juin 2018, sans associer la FCPE à aucune de ses réflexions, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, aura fini d'enterrer la réforme des rythmes scolaires de 2013, avec l'annonce de son «plan Mercredi».

Le nouveau plan du ministre n'est qu'un tour de passe-passe pour inciter les communes à repasser définitivement à la semaine de 4 jours, avec une compensation d'aides financières à l'appui. Vouloir concentrer sur le seul mercredi toutes les activités culturelles, artistiques et sportives ambitieuses au lieu de les proposer tous les jours de la semaine est un non-sens à plusieurs titres.

Pédagogiquement : Les journées de classe sont trop denses et pas assez nombreuses sur l'année, le mercredi non travaillé renforcera encore cette situation où la France était déjà marginale par comparaison avec les autres pays de l'OCDE.

Politiquement : Proposer des activités le mercredi qui seront payantes ne peut rivaliser avec des activités gratuites tous les jours de la semaine. La fracture entre les familles qui pourront payer et celles qui ne pourront pas s'accroîtra. Les inégalités sociales entre les enfants selon leur milieu social ou le lieu où ils sont scolarisés, aussi. Ces mercredis labellisés seront-ils fréquentés par tous les enfants ?

Déjà en 2017, le décret du 27 juin avait rendu officiellement possible le retour à la semaine de 4 jours. Les dérogations demandées et obtenues avaient fait tache d'huile, jusqu'à concerner 43 % des communes sur le territoire national. Pour la rentrée 2018, le ministère annonce un pourcentage de 70% des communes. Et en 2019, l'objectif, c'est combien ? 100% ? Un vrai gâchis pour les élèves, qui ont besoin de temps d'apprentissage adaptés à leur rythme !

